

Outre-Mer: En cessation de paiement?

Si une directive a été donnée pour que les délais de paiement des prestataires et fournisseurs soient réduits à 30 jours, afin de ne pas accentuer la crise, comme cela a pu être dit en CTPIR en Février 2010, force est de constater que celle-ci n'est pas encore arrivée dans les DOM-TOM.

Nous approchons dangereusement des 6 mois de retard. Conséquences ?

Des expérimentations de prise en charge alternatives mises en péril,

Des difficultés à organiser des camps et activités pour cause de refus des bons administratifs,

Des difficultés à acheter les abonnements de transport vitaux pour la scolarisation et l'insertion des jeunes,

Perte de crédibilité auprès des fournisseurs indispensables au fonctionnement courant (alimentation, hygiène, vêture,...),

Des médecins qui retiennent une ordonnance en attente d'un paiement en liquide,

Et que dire des familles d'accueil? Comment sérieusement en recruter d'autres comme l'exige la DIR ?

Chaque professionnel est mis à défaut dans ces situations et ce, quelque soit sa position dans l'échelle hiérarchique. Il représente l'Administration, en tant que service d'État mais aussi et surtout, en tant que garant de la crédibilité d'un service Public. **Par ces manquements, ce sont les professionnels que l'on touche ainsi que leur "outil" de travail...** Il n'y a aucun gagnant dans cette situation et certainement pas notre public déjà si fragilisé et stigmatisé.

Alors, si les spécificités de ces territoires sont si bien connues, nous attendons les actes concrets de rétablissement de la situation dans les plus brefs délais. Nous sommes soucieux du bien-être des professionnels et nous le sommes tout autant de la qualité du service Public dans le cadre des missions régaliennes de l'État. Nous avons demandé des explications à la DIR...

La CGT va informer les élus des DOM-TOM de cette situation...

L'État par le biais de notre Administration, ne peut être l'acteur d'une faillite des structures ni porter atteinte au principe de continuité territoriale.

La CGT-PJJ Outre-Mer
Montreuil, le 21 avril 2010.